

Les fondations

Une fondation permet à des particuliers ou entreprises de regrouper des ressources (fonds financiers ou biens matériels). Ces ressources sont affectées de manière définitive à une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Sur le principe du don (particulier) ou du mécénat (entreprise), **les fondations soutiennent des initiatives et accordent des ressources sans contrepartie directe.**

Les fondations représentent une **ressource encore peu exploitée par les associations sportives.**

Toutes les associations qui développent des activités d'intérêt général peuvent répondre aux appels à projets lancés par les fondations afin de bénéficier de leur soutien financier, matériel ou humain.



ATTENTION

Il est conseillé de **répondre à un appel à projets qui donne du sens et complète les activités développées par l'association.** De cette manière, cette source de financement est intéressante car elle permet à l'association de conserver son indépendance et son autonomie d'action.



BON A SAVOIR

- **Les thématiques soutenues par les fondations sont très diverses** et peuvent être liées aux actions développées par les associations sportives : lutte contre les exclusions, insertion professionnelle, handicap, citoyenneté, etc.
- En fonction de l'action, **une fondation peut accorder son aide sur plusieurs années.**



A NOTER

Même s'ils n'attendent pas de contreparties, **les donateurs veulent de plus en plus être renseignés sur l'impact de leur soutien.** Il paraît donc important que l'association soit en capacité d'évaluer les résultats de son action.



POINT METHODE : DEMARCHE POUR REpondre A UN APPEL A PROJETS D'UNE FONDATION

1^{ère} étape :

Formaliser les objectifs et modalités de l'action envisagée au regard de son projet associatif (fiche action).

2^{ème} étape :

- Recenser les fondations soutenant les associations sportives et/ou la thématique de l'action prévue (fiches fondation, le guide des fondations, etc.).
- Se renseigner sur le mode de diffusion des appels à projets et la procédure de sélection des candidats.
- Surveiller la parution de nouveaux appels à projets en relation avec votre action.

3^{ème} étape :

Une fois un appel à projets en relation avec votre action repéré, contacter la fondation afin d'obtenir des informations supplémentaires, vous faire connaître et montrer votre intérêt pour la problématique à traiter.

4^{ème} étape :

Remplir le dossier de candidature, s'il existe, ou constituer un dossier type présentant l'association et l'action prévue en mettant en valeur les liens avec la problématique de l'appel à projets.

5^{ème} étape :

Attendre la réponse de la fondation, puis dans la mesure du possible, prendre connaissance des raisons qui ont abouti à l'acceptation ou non de votre proposition.



POINT METHODE

En vue de favoriser l'engagement de nouvelles collaborations avec la fondation, il est important de **mettre en place des actions de valorisation et de communication autour de l'action soutenue** (dossier de presse, communication sur le site internet de l'association, souligner le partenariat lors de l'Assemblée Générale, etc.).

OUTILS CLES

CNAR Sport : Les fiches fondations

CRESS Nord-Pas-de-Calais : « *Le guide des fondations* »

CNAR Sport : « *La construction du projet associatif* ». Fiche action, p.26.



TEMOIGNAGE : Une nouvelle action lancée grâce au soutien d'une fondation



Il y a quelques années, notre club souhaitait organiser un séjour dans une région de montagne pour des personnes handicapées, déficientes intellectuelles et physiques, pour leur proposer des activités d'escalade, VTT, raquettes, ski de fond ou encore randonnée.

Nous avons alors répondu à un appel à projets lancé par la Fondation Caisse d'Epargne et notre dossier a été accepté. La fondation a ainsi financé notre projet à hauteur de 3000€ pour un budget total de 6000€ (comprenant principalement le transport, l'hébergement et la restauration puisque les accompagnants sont des bénévoles).

Notre action a pu être pérennisée, notamment grâce au soutien de la Fédération française des Clubs alpins et de montagne sur une année. A la suite de cela, nous avons obtenu des subventions publiques de fonctionnement qui nous ont permis de pérenniser notre action.

De fait, malgré son caractère ponctuel (appel à projet thématique qui change chaque année), le financement par une fondation a permis de faire prendre conscience à d'autres bailleurs que ce projet était viable.

Ainsi, non seulement ce séjour est désormais organisé chaque année, mais nous pouvons également proposer 1h30 d'activité hebdomadaire dans le club pour les personnes handicapées. Cela nous a également permis de trouver des financements pour l'extension de notre mur d'escalade afin de l'adapter au public handicapé. Nous travaillons maintenant avec trois établissements médico-sociaux et participons à l'intégration de ces personnes à une vie extérieure. ”

Président d'un club alpin et de montagne

Avec le soutien de

